

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Laurent BOLOS, Maire.

Étaient présents :

BOLOS Laurent (Maire), ALBAREIL Alain, PROVENCE Franck, ZANIN Lovely (Adjoints), GALEAU Estelle, GIORDA Marie-Armelle, HOWARD Ruth, JOUCLA Vincent (Conseillers).

Étaient excusés : CASTELLON Marie-Thérèse pouvoir à ALBAREIL Alain, DROUOT Gaël, DIDI Daniel.

Secrétaire de séance : GIORDA Marie-Armelle.

À l'ouverture de la séance, le compte rendu du dernier Conseil Municipal, en date du 08/02/2022, a été approuvé.

Objet : vote des taux des taxes locales 2022

M. le Maire rappelle au conseil que la taxe d'habitation a été supprimée en 2021 et que le conseil ne doit plus en délibérer le taux. Elle sera compensée par l'Etat à hauteur de 19 588 € cette année.

Les bases locatives ayant été réévaluées de 3.4%, il propose de ne pas augmenter le taux des taxes foncières :

- taxe foncière bâti : taux de référence 49.58% (taux département 23.46 % + taux commune 26.12% inchangé)
- taxe foncière non bâti : taux de référence 152.93% inchangé.

Un coefficient correcteur (0.681956) fait la différence entre les ressources supprimées et les ressources compensées, ce qui donne une contribution de 114 799 €. Par ailleurs, la commune percevra des allocations compensatrices à hauteur de 68 573 €.

Pour équilibrer le budget, M. le Maire propose donc de fixer les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

TABLEAU DES TAXES						
TAXES	BASES 2021	TAUX VOTE 2021	PRODUIT 2021	BASES 2022	TAUX PROPOSE 2022	PRODUIT FISCAL ESTIME 2022
Taxe foncière bâti	559 092	49.58	277 198	592 200	49.58	293 613
Taxe foncière non bâti	4 886	152,93	7 472	4 800	152,93	8 105
TOTAL						301 718
Taxe habitation			7 132			19 588
Allocations compensatrices						68 573
Coefficient correcteur						-114 799
TOTAL						275 080

Objet : vote du budget de l'exercice 2022

M. le Maire présente au Conseil le budget prévisionnel pour 2022, équilibré de la manière suivante :

En section de FONCTIONNEMENT à la somme de :	556 741,23
Dont : Total des dépenses prévisionnelles :	556 741,23
Total des recettes prévisionnelles :	405 690,00
Résultat de fonctionnement reporté (excédent) :	151 051,23
En section d'INVESTISSEMENT à la somme de :	277 473,64
Dont : Total des dépenses prévisionnelles :	213 907,45
Résultat d'investissement reporté (déficit) :	47 766,19
Restes à réaliser (dépenses) :	15 800,00
Total des recettes prévisionnelles :	263 835,64
Restes à réaliser :	13 638,00
Soit un budget global de :	834 214,87

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'arrêter le budget de l'exercice 2022 comme ci-dessus.

Objet : vote des subventions aux associations

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur l'enveloppe globale des subventions aux associations. Il présente la liste des subventions proposées au vote :

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTE 2021	MONTANT PROPOSE 2022
Amicale sapeurs-pompiers CASTELFRANC	150,00	150,00
Association Art et Tradition CASTELFRANC	150,00	200,00
Association Derrière l'Usine Le 18 CASTELFRANC	400,00	400,00
Association les Rencontres CASTELFRANC	1 000,00	1 000,00
Comité des fêtes CASTELFRANC	3 000,00	2 500,00
Comité des fêtes CASTELFRANC	3 600,00	500,00
Les Ribierolts CASTELFRANC	150,00	200,00
Chasse La Diane CASTELFRANC	100,00	100,00
Pêche AAPMA CASTELFRANC	200,00	200,00
Pétanque CASTELFRANC	200,00	200,00
Coopérative scolaire CASTELFRANC	30,00	585,00
Coopérative scolaire ALBAS	120,00	325,00
Coopérative scolaire ANGLARS	150,00	150,00
Association parents élèves ABC RPI	50,00	50,00
Le Bilboquet ANGLARS	100,00	100,00
Croix Rouge LUZECH	50,00	50,00
Rugby LUZECH	50,00	30,00
Amicale Donneurs de sang LUZECH	30,00	30,00
Handball PRAYSSAC	-	30,00
Centre aéré le Cerf Volant PRAYSSAC	90,00	-
Tennis de table PRAYSSAC	-	30,00
Visiteurs VMEH PRAYSSAC	-	30,00
Dauphins Omnisports VLV	-	90,00
Musée de la Résistance LOT	-	30,00
Chambre des Métiers LOT	80,00	-
Prévention routière LOT	-	200,00
Restos du Cœur LOT	-	50,00
Pi'Lot	-	100,00
TOTAL subventions	9 700,00	7 330,00
Réserve à délibérer		2 670,00
TOTAL		10 000,00

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette enveloppe globale de subventions. Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'enveloppe globale de subventions aux associations.

Objet : Admission en non-valeur

M. le Maire informe le conseil qu'il reste des impayés correspondant à des recettes des exercices précédents, pour un montant total de 1 100 €. Le comptable nous conseille de les prévoir en « non-valeur » au budget au cas où ils ne seraient pas recouverts. Ceci n'empêche pas d'effectuer des relances et de recouvrer finalement les sommes.

M. le Maire propose d'inscrire cette somme de 1 100 € en non-valeur au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire la somme de 1 100 € en non-valeur à l'article 6541 du budget 2022.

Travaux de restauration des façades de l'Eglise

M. le Maire informe le conseil que des travaux urgents de restauration des façades et de l'intérieur du chœur de l'église et de mise aux normes électriques sont nécessaires. Il présente les devis estimatifs reçus des entreprises. Le programme des travaux est le suivant :

PROGRAMME DES TRAVAUX			
OBJET	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
RODRIGUES BIZEUL restauration façades et intérieur	14 230	2 846	17 076
ADELEC mise aux normes électriques	830	166	996
TOTAL TRAVAUX	15 060	3 012	18 072

M. le Maire propose au conseil d'approuver le programme des travaux et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région Occitanie et du Département du Lot.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité :

- approuve le programme des travaux
- autorise M. le Maire à solliciter les subventions ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Création d'un parc de stationnement et demande de subvention

M. le Maire informe le conseil que des travaux d'aménagement du terre-plein situé face à la brocante dans le bourg peuvent être réalisés pour créer un parking et peuvent bénéficier d'une aide financière du Département au titre de la dotation « amendes de police ». Il présente le programme des travaux, qui est le suivant :

OBJET	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Terrassement	1 035	207	1 242
Remise en place concassé	776	155	932
Finition concassé	1 875	375	2 250
Réalisation bi-couche	2 013	403	2 415
Réalisation de bordure	1 215	243	1 458
Traversée de route 5ml	225	45	270
Plaques alvéolaires	2 300	460	2 760
Réfection regard à grille	530	106	636
Remplacement canalisation	510	102	612
TOTAL TRAVAUX	10 479	2 096	12 575

M. le Maire précise que les tarifs peuvent évoluer vu la conjoncture actuelle. Il propose au conseil d'approuver le programme des travaux et de l'autoriser à solliciter la dotation « amendes de police » auprès du Département. Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité approuve le programme des travaux et autorise M. le Maire à solliciter les subventions ci-dessus.

Objet : vente lots 2 et 3 - Combe de Cazals

M. le Maire informe l'assemblée que M. et Mme DOUNET, domiciliés à 46220 PRAYSSAC, souhaitent acquérir les lots n°2 et 3 des terrains situés Combe de Cazals. La délibération n° 12_2019 définit les terrains comme suit :

- lot 2 : parcelles B 1045, B 1051 et B 1055 - surface 1022 m² - prix : 25.550 €
- lot 3 : parcelles B 1044, B 1050 et B 1054 - surface : 994 m² - prix : 24.850 €

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de consentir et accepter cette vente moyennant le prix principal de : CINQUANTE MILLE ET QUATRE CENTS EUROS (50 400 Euros), participation voirie et réseaux (PVR) incluse. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente et donne pouvoir à M. le Maire, ou à un adjoint en cas d'absence, pour signer tout document nécessaire dont acte notarié.

Questions Diverses :

- Chasse aux œufs : lundi 18 avril à 11h au Jardin des Sens
- La Scène à ANGLARS-JUILLAC : soutien CCVLV + l'école va y jouer son spectacle.
- Réunion de présentation du pont suspendu : jeudi 21 avril à 16h30
- Club de Patchwork : prochaine dissolution de l'association et don aux associations communales
- Budget de la CCVLV : hausse à de la TFB et de la TEOM, partenariat avec SOLIHA.
- Questionnaire 1000 Cafés : 81 retours reçus, avec de nombreux avis favorables.
- Lettre ouverte des habitants du Causse au Président de la CCVLV sur les problèmes de coupures d'eau : M le Maire donne lecture de la lettre et des éléments de réponse techniques donnés par AQUARESO. Un RV est prévu en mairie demain avec les différentes parties.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE A 21H00.

À CASTELFRANC,
Le 19/04/2022,

Le Maire : Laurent BOLOS

